

COMMISSION pour l'examen du projet de loi,
adopté par la Chambre des Députés, ayant
pour objet l'approbation d'une convention
passée le 7 juillet 1886 entre l'État et la Ville
de Paris, relativement à la cession de l'usu-
fruit de deux terrains destinés à l'installation
du Musée Guimet. (N° 342, session 1888.)

Nommée le 31 mai 1888.

MM.

- 1^{er} BUREAU : ÉDOUARD MILLAUD.
2^e — LE MONNIER.
3^e — SCHÉRER.
4^e — DE CASABIANCA.
5^e — SONGEON.
6^e — CHANTEMILLE.
7^e — MARQUIS.
8^e — PRADAL.
9^e — MILHET-FONTARABIE.



1

Séance Du 1^{er} Juin 1888

La commission s'est réunie à Deux heures de l'après midi

Étaient présents M. M. Saugeon Chantemille,
Marquis, Pradal, Millet, Fontaubie.

La commission s'est constituée et a élu M. Saugeon
Président et M. Marquis secrétaire

Le projet de loi ne soulevant
aucune objection, la commission a conclu à l'unanimité
à son adoption et a chargé M. Saugeon du rapport.

Le secrétaire
M. Marquis

Le Président
Saugeon

Séance Du 2^e Juin 1888

M. Saugeon donne lecture de son rapport qui est
adopté sans observation

Le secrétaire
M. Marquis

Le Président
Saugeon